

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_8_10

L' an deux mille vingt trois, le lundi 25 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 19 Septembre 2023

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

Objet : OPAH _ Suivi -animation

Pouvoirs :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François BORIE

1) Demandes de mise en paiement dans le cadre de l'OPAH _ Subventions aux particuliers

M. Lionnel ROBERT, Vice-président en charge de l'habitat demande au Conseil communautaire d'examiner les demandes de mise en paiement dans le cadre de l'OPAH pour un total de subventions de 2 650€.

NOM	PRENOM	COMMUNE	MONTANT L'ANAH	MONTANT TRAVAUX HT	MONTANT CDC
BOISSIN	Adrienne	BEAULIEU	19 500€	48 763€	750€
MAUMENE	Pascale	LES VANS	14 883€	29 766€	750€
BELLIDENTY	Claude	LES VANS	1 426€	4 075€	400€
COULET	Thierry	LES VANS	17 776€	27 937€	750€

2) Besoins en ingénierie : autorisation du président pour solliciter les subventions Anah

M. Lionnel ROBERT, vice-président en charge de l'habitat, rappelle au Conseil L'OPAH menée depuis 2018 sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. Cette OPAH a été reconduite à deux

reprises, une première fois en 2021, une seconde fois depuis juin 2023 et ce, jusqu'à la fin de l'étude pré-opérationnelle actuelle, permettant une continuité avec la future OPAH.

Pour rappel, les engagements de l'ANAH, pour la durée totale de l'opération s'élèvent à hauteur de 370 100€ en investissements (subventions aux particuliers). La collectivité-maître d'ouvrage, s'est quant à elle engagée à hauteur de 370 100€ en investissements (subventions aux particuliers).

L'enveloppe de l'ANAH consommée par le territoire jusqu'à fin 2022 s'élève à 1 173 695€. Le reste à consommer d'ici à la fin de la convention s'élève donc à 1 054 614€.

En résumé, les montants à solliciter, ainsi que le prévisionnel des dossiers d'ici à la fin de l'année 2023 sont de 216 dossiers dont 192 logements rénovés par des propriétaires occupants et 9 par des propriétaires bailleurs.

Considérant ce nombre de dossiers à traiter, il convient de solliciter en parallèle l'aide au titre du suivi-animation du dispositif (fonctionnement) auprès de l'Anah, évaluée pour l'année 2023 à 33 631 € (trente-trois mille six-cent trente et un euros), et de mandater le Président à signer le Plan de financement prévisionnel pour 2023 à destination de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les demandes de subventions instruites dans le cadre de l'OPAH mentionnées ci-dessus, AUTORISE le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires pour assurer le versement des subventions aux particuliers, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision. VALIDE le montant de la subvention à demander au titre du suivi-animation pour l'année 2023 du dispositif OPAH en cours, DONNE MANDAT au Président pour solliciter la subvention mobilisable auprès de l'ANAH, AUTORISE le Président à signer le Plan de financement prévisionnel pour 2023 à destination de l'ANAH.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le